



Mairie des Salelles - 48230 SALELLES
Tél/Fax : 04 66 48 21 61

LES SALELLES - COMMUNE

Séance du 06 juin 2024

Membres en exercice : 11

Date de la convocation: 27/05/2024

six juin deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Suzanne BADAROUX

Présents : 10

Présents : Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Pierre BONNEFILLE, Alessandro BOVE, Christine BOYER, Michel DUPUY, Marion IMBERT, Lise MALZAC, Alain BERNON, Clément GALTIER

Votants: 10

Pour: 10

Représentés:

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 0

Absents: Florence BARNINI

Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Décision modificative 1 budget principal - DE_2024_028

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT		0,00	0,00
Investissement		Recettes	Dépenses
231-170	Immobilisations corporelles en cours	0,00	-12 000,00
2152-134	Installations de voirie	0,00	12 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT		0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00

Madame le Maire invite Le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Pierre BONNEFILLE, deuxième adjoint

Le président de séance
Suzanne BADAROUX, maire

Le Maire,

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de réception de l'AR: 07/06/2024

048-214801854-DE_2024_028-DE

A G E D I

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et se sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en Préfecture le
Et Publication le

Date de transmission de l'acte: 07/06/2024

Date de réception de l'AR: 07/06/2024

048-214801854-DE_2024_028-DE

A G E D I